



NOTE AUX PARTICULIERS

RACCORDEMENT A LA FIBRE

**Procédure à suivre en cas de difficulté de raccordement
au réseau de fibre optique**

Contactez la mairie, par téléphone au 02.98.87.60.81 ou par mail à l'adresse mairie@treogat.fr afin de vérifier si le problème se situe sur le domaine public ou en partie privée.

- Si le souci identifié se situe en partie publique (voie communale, route départementale, etc.), se connecter à la plateforme Mégalis Bretagne www.megalis.bretagne.bzh – onglet « Bretagne Très Haut Débit » - « mon éligibilité à la fibre optique », puis formuler une demande accompagnée de toute pièce jugée utile au traitement du dossier de réclamation (compte-rendu de technicien, plan de situation du terrain, ...).
- Si le problème se situe en partie privée, c'est-à-dire à l'intérieur de votre propriété (installation inexistante, défectueuse, ou autre), il incombe au demandeur de faire réaliser par une entreprise de son choix les travaux de raccordement entre la limite du domaine public et la maison à raccorder.

A toutes fins utiles, il est rappelé que si le problème persiste ou que la faisabilité du raccordement au réseau de fibre optique s'avère impossible, il existe la possibilité de souscrire un contrat avec un opérateur de téléphonie/internet par satellite.

Bien cordialement,

Le Maire

